

Délibération N°1802-14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil DIX HUIT, le SEIZE Février à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13+1proc

Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Edith LONCHAMPT – Christian DI MARTINO – Joëlle JACOB – Patrice MARTIN – Michel CORSINI – Fabienne GALLI – Fabrice FONTAINE – Karine FAGES DEMAIN – Peggy DALMAS – Sandrine BARRALIS – Françoise RUSSO

Absent : JEANROY Frédéric

Absent excusé : Jean-Marc BLANIC

Secrétaire : Fabienne GALLI

Assesseurs : Sandrine BARRALIS – Karine FAGES DEMAIN

Objet : Désignation
De 4 membres à la
Commission d'aménagement du
territoire

Monsieur le Maire Demande à l'Assemblée si celle – ci est d'accord pour voter à main levée et non à bulletin secret. Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide de voter à main levée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les 4 membres qui composeront la Commission d'aménagement du territoire, le Maire étant président de droit.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des membres

Sont Candidats :

Edith LONCHAMPT – Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS – Gérard STOERKEL

Edith LONCHAMPT, demeurant 357 Chemin du Saut de MILLO à CANTARON est désignée par TREIZE voix POUR et UNE Abstention, membre de la commission


Michel CORSINI, demeurant 370 Chemin des Farigoules à CANTARON est désigné par TREIZE voix POUR et UNE abstention, membre de la commission

Sandrine BARRALIS, demeurant 111 Chemin du Baoussé à CANTARON est désignée par TREIZE voix POUR ET UNE Abstention, membre de la commission

Gérard STOERKEL, demeurant 251 Route de La lauvette à CANTARON est désigné par TREIZE voix POUR et UNE Abstention, membre de la commission

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA